

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/53 DU 10 DECEMBRE 2021

Portant sur une demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 10 décembre 2021 à 18 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 06/12/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2022, pour permettre la réalisation des travaux de réaménagement des installations d'éclairage public du bourg suite à l'enfouissement des réseaux pour un montant total estimatif de 33 491.77 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût HT des travaux d'appareillage :	27 909.81 €
DETR (35% du coût HT des travaux d'appareillage) :	9 768.43 €
SDEC (30% du coût HT des travaux d'appareillage) :	8 372.94 €
Part commune 35%:	9 768.43 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vote le projet des travaux de réaménagement des installations d'éclairage public du bourg suite à l'enfouissement des réseaux, pour un montant estimatif de 27 909.81 € HT soit 33 491.77 TTC.
- adopte le plan de financement comme énoncé ci-dessus
- autorise Madame le Maire à effectuer la demande de DETR et à signer les devis correspondants.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 13/12/2021

Et Affichage du : 13/12/2021